

CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Les coureurs devront avoir **réalisé 5 COURSES ROUTE** dans la saison en cours pourront prétendre au podium lors du championnat régional.

Tout coureur aura l'obligation de revêtir son maillot de champion régional sous peine de sanction (ne prendra pas le départ).

Le quota est à effectuer sur le calendrier des Hauts de France à partir **du 7 AVRIL 2019**.

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

CLUB : _____

	DATE	LIEU
1		
2		
3		
4		
5		